Bulletin bimestriel de l'Union Départementale des Syndicats CGT de Haute-Loire
Numéro 105 / février 2025 - Directrice de Publication : Saloua EL AAZZOUZI

SOLIDAIRES

SOMMAIRE

Editorial
page 1
Actualité UD CGT 43
pages 2 à 4 et 12
Formation
pages 5 à 8
Face à face
pages 9 et 10
Echo des syndicats
Hommage à nos camarades
page 11

L'actu en temps réel :
www.cgt43.fr

Suivez, partagez, likez l'UD CGT 43 sur Facebook

NOUS CONTACTER :

Union Départementale CGT 43
4 Rue de la Passerelle
43000 Le Puy en Velay

04.71.05.51.21
ud43@cgt.fr

EDITORIAL

Retraites : gagnons l'abrogation des 64 ans !

Comme à chaque fois pour passer en force, l'article 49-3 a de nouveau été déclenché par le 1er ministre pour l'adoption du budget de l'état et le budget de la sécurité sociale 2025. Alors qu'en 2023 les entreprises du CAC 40 ont encaissé 100 milliards de superprofits qui n'ont pas été taxés, les forces réactionnaires, serviteurs du grand patronat, continuent de présenter le recul social comme le seul moyen de sortir de la « crise ».
Même la direction générale des finances publiques a récemment publié une étude alarmante sur les revenus et le patrimoine des foyers les plus aisés. Elle confirme que les ultrariches (0,1% des Français) deviennent de plus en plus riches, et que ce mouvement creuse les inégalités. Au lieu de mettre en place une réforme fiscale qui permettrait d'amener des recettes, le gouvernement a fait le choix des coupes dans les dépenses publiques. ***Les salariés et les retraités vont encore payer la note.***

Record par sa durée et par son nombre, la mobilisation contre le recul de l'âge de départ à la retraite, reste au centre du débat. ***Imposée elle aussi contre la volonté de la population, la réforme doit être abrogée.*** *Parce que c'est un enjeu d'intérêt général, la CGT doit poursuivre et renforcer son rôle d'influence dans la société. La partie n'est pas finie.* ***Dans nos entreprises, nos services et dans nos syndicats, nous avons la responsabilité de nous emparer de la concertation sur les retraites, de discuter et d'informer nos collègues, puis de se mobiliser pour barrer la route à cette loi massivement rejetée.***

La question des retraites est indissociable de la question de la répartition des richesses. ***Pour financer de meilleures pensions et la retraite à 60 ans, l'augmentation des salaires s'impose.*** *D'ailleurs, nous nous félicitons de l'augmentation de salaire obtenue par les salariés de Coveris Loire/Haute Loire et Deville lors des NAO.*
L'augmentation des salaires ne peut être pensée sans lien avec l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. ***Le 8 mars****, journée internationale de lutte pour les droits des femmes,* ***doit nous rassembler pour exiger l'égalité réelle, l'augmentation des salaires et la reconnaissance de toutes les professions majoritairement féminines.***

Enfin, il convient d'applaudir l'action de toute la CGT et des cheminots en particulier. Grâce à leur mobilisation, soutenue par les usagers, la direction de la SNCF a décidé d'ajourner son projet de réorganisation de la gare de Retournac. ***Bel exemple que la lutte et le rapport de force ont été déterminants pour la défense des emplois et l'accès au service public !***

Saloua EL AAZZOUZI

La CGT 43 confirme sa première place dans les TPE

Cette fin d'année 2024, les 18 000 salariés des Très Petites Entreprises (TPE) de Haute-Loire, comme les plus de 5 millions dans toute la France, étaient appelés à voter.

Malheureusement, cette élection ne mobilise que très peu de salariés, la participation est même en baisse à chaque cycle électoral. En Haute- Loire, même si la participation est légèrement plus forte qu'au niveau national, elle reste toutefois trop faible.

Nous pouvons tout de même nous réjouir du résultat, une fois de plus la CGT est confirmée comme la première organisation, sur le département, comme au niveau national.

Avec près de 37 % pour la CGT et 20 % d'avance sur le second (FO), nous pouvons féliciter l'ensemble des camarades qui ont participé à la campagne.

Ce travail d'accompagnement des salariés de TPE est un travail au quotidien qui doit se poursuivre en permanence et au-delà les périodes électorales.

Les syndicats se doivent d'accompagner les salariés, nos conseillers du salarié répondent très souvent aux sollicitations, malheureusement ils ne sont pas assez nombreux. Collectivement, nous devons trouver des camarades qui peuvent tenir ce rôle sur l'ensemble du territoire, c'est souvent le premier contact avec le syndicalisme.

Il est important de réfléchir comment nous pouvons organiser collectivement et de manière efficace tous ces travailleurs.

Nous ne sommes pas première organisation par hasard, mais cela nous oblige envers ce salariat.

Encore bravo et merci pour le travail fourni par tous les camarades actifs dans la campagne et tout au long de l'année qui a permis ce résultat.

Pierre MARSEIN

Une mobilisation réussie le 5 décembre

Plus de 200 000 manifestants, dans plus de 160 cortèges et lieux de rassemblements, se sont mobilisés contre l'austérité budgétaire initiée au titre des lois de finances. En Haute-Loire, la mobilisation a rassemblé plus de 400 personnes. Pour marquer l'unité des trois versants de la fonction publique, le parcours a été choisi pour symboliser chacun d'eux. Le départ s'est effectué du centre hospitalier Emile Roux avec une première prise de parole concernant l'hospitalière. Le cortège s'est ensuite dirigé place de la Libération où se trouvent à la fois la communauté d'agglomération et la caserne des pompiers pour une prise de parole relative à la territoriale. Les manifestants se sont finalement rendus place du Breuil, entre la préfecture et le tribunal judiciaire pour évoquer la partie État.

Les agents publics ont clairement signifié leur volonté de disposer des moyens nécessaires pour répondre aux besoins des populations et garantir leurs droits : les réductions de moyens budgétaires, dans les 3 versants de la fonction publique, ont des conséquences dramatiques pour les populations et les agents publics (fermetures de classes, restriction d'accès aux urgences, baisses des dotations...).

Sous couvert d'égalité entre les salariés du public et du privé, en omettant les 70% de salariés du secteur privé couverts par des accords, le gouvernement entendait amputer le revenu des agents publics en instaurant trois jours de carence et 10% de rémunération en moins pendant les arrêts maladie. C'est une attaque irrecevable contre le droit à la Sécurité sociale et les 5,6 millions d'agents publics qui ne sont pas coupables d'être malades. **Pour la CGT, aucun jour de carence ne doit être maintenu tant dans le secteur public que privé.**

Alors que les personnels ont perdu plus de 20 % de leur pouvoir d'achat ces dernières années, ils devraient être, une fois de plus, la variable d'ajustement du projet de loi de finances.

A noter également la participation d'organisation de la jeunesse dans cette manifestation. Une jeunesse qui a besoin de services publics et d'une fonction publique concourant à la garantie de ses droits et à la satisfaction de ses besoins. Les étudiants de l'IUT ont scandé « IUT en danger, jeunesse sacrifiée ».

La CGT se félicite du retrait du projet de passage à trois jours de carence. Une bataille a été gagnée mais la lutte doit continuer.

Caroline CACHIA

Stop aux licenciements boursiers !

La casse de l'industrie s'accélère en France. C'est dans ce cadre que l'Union Départementale CGT 43, soutenue par la FSU et Solidaires, a organisé un rassemblement le 12 décembre devant la préfecture. **Cette mobilisation a permis d'alerter sur les licenciements (Valéo, Boissy) et les recours à l'activité partielle (Michelin) qui se multiplient en Haute-Loire et porter des propositions concrètes pour défendre l'emploi.**
Ces suppressions d'emplois, souvent industriels, ont aussi des conséquences sur d'autres emplois, sous-traitants, commerces de proximité, écoles…

La casse industrielle, c'est la désertification de nos territoires. Nous devons absolument lutter contre les licenciements, notamment ceux issus de grosses entreprises (Valéo, Michelin, Arkema…) qui font des bénéfices et redistribuent des milliards de dividendes à leurs actionnaires.

Devant une stratégie financière des directions d'entreprises, nous sommes dans l'obligation d'organiser la riposte. Le capitalisme, accompagné par la macronie, est en train de détruire l'industrie en France. La recherche de rentabilité à court terme est une menace pour les emplois et l'avenir des sites industriels, essentiels pour un aménagement du territoire.

La désindustrialisation produit des ravages. Tout d'abord des ravages sociaux avec la destruction d'emplois directs et indirects, mais aussi des ravages territoriaux avec la désertification impactant tout le tissu économique et les services publics. Ensuite des ravages environnementaux avec l'exportation de nos productions vers des pays aux règlementations environnementales de faibles niveaux, voire inexistantes. Enfin des ravages pour la souveraineté de notre pays qui voit lui échapper de nouveaux pans de ses capacités productives.

Il est évident que nous devons dénoncer ces pratiques. Surtout que les grandes entreprises nous coûtent un pognon de dingue. Depuis les années 90, le montant total des aides publiques aux entreprises est passé de 30 milliards à 175 milliards par an !

A tel point que l'on peut se demander s'ils ne sont pas devenus addictes, il est peut-être temps de leur faire suivre une cure de désintoxication. Nous préconisons même qu'il y ait un suivi et un contrôle pour éviter toute rechute.

La CGT refuse et s'oppose aux licenciements boursiers et continuera à défendre tous les emplois.

Nous sommes à l'aube d'une récession d'ampleur comme nous l'avons connu dans les années 80, qui a eu comme conséquences le chômage de masse et la disparition de pans entiers d'industries. La prise de conscience par toute l'organisation impose que la CGT affine d'autres propositions pour établir un plan d'urgence pour l'industrie.

Les états généraux sur l'industrie et l'environnement organisés à Montreuil en mai dernier, ce rassemblement et l'interpellation des pouvoir publics ont permis de mettre la question de l'emploi sur le devant de la scène et de démontrer le naufrage de la politique de l'offre.

Nos mobilisations font bouger les lignes ! Le projet de moratoire sur les licenciements sera débattu à l'Assemblée Nationale le 20 février.
La situation de notre industrie dépend fortement des politiques européennes face aux Etats-Unis et à la Chine. Le 5 février a eu lieu, à Bruxelles, une manifestation avec les syndicats européens qui portent désormais aussi notre proposition de moratoire sur les licenciements. **C'est une 1ère victoire qui rassemble le syndicalisme européen dans sa lutte contre la désindustrialisation et la casse de l'emploi.**

Pierre MARSEIN

Le Rassemblement National : une imposture sociale

Le Front National est créé en 1972 par Jean-Marie Le Pen. On y trouve des nostalgiques de l'Algérie française anciens membres de l'OAS (Organisation de l'Armée Secrète), des néofascistes, des collaborationnistes, des catholiques intégristes… L'extrême droite est fondée sur une opposition à ce qu'ont représenté les principes philosophiques et politiques liés à la révolution française : droits humains, justice, égalité, citoyenneté.

Marine Le Pen transforme le Front National en Rassemblement National pour devenir fréquentable. Les chaines d'informations en continu et certains hebdomadaires appartenant à des milliardaires en font leur miel et relayent largement sa parole.

En s'emparant de thèmes comme l'environnement, le féminisme, l'éducation, l'industrie, le Rassemblement National adapte son discours mais ne change ni de logiciel ni d'objectifs. Pour occuper ces terrains, tous les moyens sont bons, à commencer par la propagation de discours haineux et banalisés.

Ainsi Marine Le Pen se déclarait pour la défense des agriculteurs, pour la santé des consommateurs et votait contre le contrôle des pesticides. Sur le créneau du féminisme, les députés RN s'opposent à la quasi-totalité des textes qui promeuvent l'égalité entre femmes et hommes. De même, à l'occasion de la loi relative au mariage pour tous, le Rassemblement National contre attaquait avec un collectif d'associations ultraconservatrices composé de nombreux membres de l'extrême droite fermement opposés au mariage pour tous, à l'adoption et à la procréation médicale assistée par des couples de personnes de même sexe.

De nombreux salariés, ouvriers, employés, cadres sont sensibles au discours de façade du RN sur le pouvoir d'achat et l'insécurité… Pourtant, chaque jour qui passe dévoile un peu plus l'ADN du RN profondément pro-patronat et pro-riches. Le RN se prononce systématiquement pour les intérêts du néolibéralisme et contre le partage des richesses.

Ainsi, à l'Assemblée Nationale, **ce parti vote contre l'augmentation du Smic, contre l'indexation des salaires sur l'inflation, contre le gel des prix des loyers, contre la taxation des yachts et des jets privés, contre la réintroduction de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF), contre la hausse des moyens pour lutter contre la fraude fiscale…** de même, récemment, son président se positionne contre toute hausse des taxes ou d'impôts sur les plus riches et les entreprises. **Quand le RN veut augmenter les salaires en supprimant les cotisations sociales qu'il appelle « charges », il veut supprimer la sécurité sociale.**

Son but principal est la division des salariés en fonction de leur origine, leur religion, leur orientation sexuelle.

Non, le Rassemblement National n'est pas fréquentable. Ses objectifs sont à l'opposé de la défense de la classe ouvrière. **Son élection serait un recul de société sans précédent et nous conduirait à un recul de nos droits.**

Dans le préambule des statuts de la CGT il est écrit : « ***la CGT agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions.*** » C'est l'ADN de notre organisation, nous devons le faire vivre au quotidien et faire triompher les idées de justice, de solidarité et de progrès social.

Jo CHAPUIS

Conservez ce document toute l'année !

Il doit permettre de programmer la participation des adhérents à ces formations !

N'hésitez pas à contacter votre syndicat ou l'UD CGT 04.71.05.51.21

Formation syndicale CGT Haute-Loire 2025

La formation syndicale est un instrument au service du salariat. Elle doit permettre à chacun d'apprendre à faire respecter ses droits et ceux de ses collègues. Elle doit aussi nous armer pour résister collectivement aux attaques contre le monde du travail (retraite, droit du travail) ! Enfin, elle a une visée émancipatrice pour le syndicalisme et la société face à un monde de plus en plus réactionnaire.

Tous les syndiqués et tous les salariés ont le droit de connaitre leurs droits, de les faire partager, de les défendre et d'en gagner de nouveaux. Le droit à la formation de 12 à 18 jours (suivant les cas) est un conquis qu'il faut utiliser sans modération mais avec justesse et implication. Le syndicalisme est un travail d'équipe, chacun doit y trouver sa place et apporter sa pierre à l'édifice.

Le choix de s'inscrire à une formation doit être discuté et validé collectivement par le syndicat ou la section

En 2025 nous aurons moins de nouveaux élus à former (fin de cycle électoral) mais nous devons tous être en capacité de progresser et même de devenir formateur.

Le syndicalisme nous amène à contester les choix patronaux pour défendre notre avenir : la formation syndicale doit nous aider à nous prendre en mains !

Gautier CORDEAU,
responsable commission formation

Financement

Pour les formations, **les frais d'inscription sont de 30 € par jour en externat et 40 € en internat.**
Ils comprennent les frais d'animation pédagogiques, de gestion, de repas...
Ils ne comprennent pas les frais de transports. En cas de difficulté, se rapprocher de son syndicat.

La **formation SSCT** est prise en charge par l'employeur.
Les formations **nouveaux élus CSE** et **Eco CSE**, sont prises en charge par le budget de fonctionnement du CSE, le tarif est adapté en fonction de la taille du CSE.

Il est impératif pour ces formations de demander les devis types auprès de l'UD et de les faire valider par l'employeur ou le CSE le cas échéant.

Pour les journées d'étude, la participation aux frais est de 25 € par participant. Elle est facturée au syndicat concerné.

N'oubliez pas qu'il faut poser les congés formation au maximum 1 mois avant le début du stage et s'inscrire auparavant auprès de l'UD CGT 43.

Les formulaires de demande de congés formation

Vous pouvez vous les procurer auprès :

- ☒ des secrétaires de syndicat ou de section
- ☒ de l'Union Départementale 04.71.05.51.21 ou ud43@cgt.fr
- ☒ sur le site de l'UD : www.cgt43.fr

Les formulaires sont différents pour les formations SSCT

F O R M A T I O N 2 0 2 5 - Un outil pour gagner en efficacité !

L'UD CGT 43 a organisé un nombre important de formations en 2024 : 22 stages, 3 journées d'étude et 3 journées « nouveaux arrivants » *qui ont* ***réuni plus de 300 stagiaires*** *dont plus d'une centaine au Monastier de tous les secteurs géographiques et professionnels.*

Ils ont été animés par une trentaine de ***formateurs et intervenants différents*** *pour un cumul de près de* ***5000 heures de formation syndicale au total sur l'année !***

Le plan de formation 2025 est encore ambitieux. Pour qu'il soit réussi, il dépend de l'engagement de toutes les équipes et de tous les syndicats !

La formation syndicale :
On n'est jamais assez formé pour défendre les salariés

Fiche de paye	***Jeudi 13 mars*** Objet : être en capacité de connaître la fiche de paye et de faire le lien avec les éléments socialisés du salaire Public : les salariés du privé et du public (travail en demi-groupe le matin et commun l'après-midi)
PRUDIS Session 5	***Lundi 10 mars au vendredi 14 mars*** Objet : la modification du contrat de travail Public : les conseillers Prud'hommes
Procédure prud'homale	***Jeudi 20 mars et vendredi 21 mars*** Objet : prise de fonction du mandat Public : les défenseurs syndicaux
Formation informatique ***Brioude***	***Vendredi 4 avril*** Objet : mise en page d'un tract, tableur (Excel et Calc) et publipostage Public : tous les adhérents
Plus de 40 ans de (néo) libéralisme : …	**… impact sur les missions, les conditions de travail et le management dans la fonction publique** ***Jeudi 17 avril*** Objet : le quotidien de l'agent public et de l'usager est impacté tous les jours par cette orientation économique Public : les salariés du public (le privé peut s'y joindre)

Formation collective à la CCAS du Monastier sur Gazeille

Du lundi 19 mai au vendredi 23 mai

- 1 - Participer à la vie de la CGT (ex niveau 1)	Objet : connaitre le syndicalisme CGT dans le monde social économique d'aujourd'hui Public : tous les militants souhaitant s'investir dans la CGT
- 2 - Développer la démarche de la CGT (ex niveau 2)	Objet : approfondir les connaissances du niveau 1 + nouveaux thèmes Public : tous les militants souhaitant s'impliquer fortement dans la CGT ayant fait la session 1 de développer la démarche de la CGT

Lundi 19 mai et mardi 20 mai

- 3 - Prévention du harcèlement moral au travail (CARSAT)	Objet : harcèlement moral et hiérarchique au travail Public : tous les militants CGT

Du mercredi 21 mai au vendredi 23 mai

- 4 - Eco CSE	Objet : fonctionnement économique de l'entreprise et expertise Public : les élus CSE portés sur les questions économiques ayant déjà effectué le stage nouveaux élus CSE
- 5 - Nouveaux élus CSE	Objet : prérogatives, droits et moyens des élus CSE et pratiques syndicales Public : nouveaux élus du CSE (1er mandat dans l'entreprise)
- 6 - SSCT	Objet : droits et moyens concernant la SSCT, réponse syndicale aux problèmes des conditions de travail Public : les élus du CSE travaillant sur les questions de santé et sécurité au travail
- 7 - Mieux communiquer pour valoriser l'action syndicale	Objet : rédaction d'un tract, préparation de réunions et utilisation des réseaux sociaux Public : les militants ayant suivi le stage nouveaux élus ou 1er niveau CGT, public et privé

F O R M A T I O N 2 0 2 5 - Un outil pour gagner en efficacité !

CoGiTiel **CoGeTise**	***Jeudi 5 juin et 6 juin*** Objet : utilisation des outils confédéraux de trésorerie (cogetise) et de gestion des adhérents (cogitiel) Public : les utilisateurs de cogetise et cogitiel
Procédure prud'homale	***Jeudi 25 septembre*** Objet : prise de fonction du mandat, suite de la formation de mars Public : les défenseurs syndicaux
PRUDIS Session 6	***Lundi 6 octobre au vendredi 10 octobre*** Objet : la rupture du contrat de travail Public : les conseillers Prud'hommes
Extrême droite	***Lundi 13 octobre et mardi 14 octobre*** Objet : répondre aux besoins des syndicats qui souhaitent engager sur la durée le combat contre l'extrême droite et qui pour s'en donner les moyens responsabilisent des camarades sur le sujet Public : tous les militants CGT
Formation informatique ***Ste Sigolène***	***Jeudi 16 octobre*** Objet : mise en page d'un tract, tableur (Excel et Calc) et publipostage Public : tous les adhérents
Outil du trésorier	***Jeudi 16 octobre et vendredi 17 octobre*** Objet : apprendre à utiliser l'outil de la confédération pour tenir la trésorerie et publier les comptes Public : les trésoriers et trésoriers adjoints
Délégué syndical	***Jeudi 20 novembre et vendredi 21 novembre*** Objet : rôle, droits et statut du délégué syndical Public : tous les délégués syndicaux (ou les futurs en vue de tuilage)
S'impliquer dans la CGT	***Jeudi 27 novembre à Brioude*** ***Vendredi 28 novembre au Puy en Velay*** ***Jeudi 4 décembre à Ste Sigolène*** Objet : la société, le rôle de l'action syndicale et la CGT (fonctionnement) Public : nouveaux syndiqués
Formation informatique ***Le Puy en Velay***	***Jeudi 11 décembre*** Objet : mise en page d'un tract, tableur (Excel et Calc) et publipostage Public : tous les adhérents (retour formation année précédente)

Privatisation de l'EHPAD de Saint Julien Chapteuil : menaces sur les places pour nos aînés, les emplois et le statut des personnels

Après une première journée d'action, le 24 mai 2024, en présence des personnels de la maison de retraite inquiets pour l'avenir de l'EHPAD, le 10 décembre 2024, à l'appel de la CGT, un nouveau rassemblement a eu lieu pour dénoncer le projet de privatisation des EHPADs publics de Saint Julien Chapteuil (hospitalière) et Lantriac (territoriale). **Ce projet soulève de nombreuses inquiétudes : perte de place pour les résidents, destruction des emplois publics, dégradation de la qualité des soins, des conditions travail et des rémunérations des personnels.**

Lors de ce rassemblement près d'une centaine de personnes ont répondu présente, parmi lesquelles des personnels soignants des deux EHPADs, des résidents, des familles et la population, pour dire **non à la privatisation et défendre un service public garantissant une prise en charge digne et de qualité de nos ainés.** Dans le même temps une pétition a également été lancée et a recueilli, en peu de temps, près de 1 000 signatures.

Des rencontres avec les élus (député, maire) ont également permis de rappeler nos exigences. À la CGT, nous rejetons fermement la marchandisation de la santé et du grand âge. **Ce que nous voulons, ce sont des moyens pour offrir à nos aînés des soins de qualité, dans des établissements publics qui respectent leur dignité.**

L'expérience des EHPADs privés, comme révélé dans l'enquête « les fossoyeurs », montre que la privatisation conduit souvent à une détérioration de la qualité des soins, à une augmentation des tarifs et à une pression importante des personnels. La CGT ne peut accepter que la santé et la prise en charge de nos aînés soient traitées comme une marchandise.

En ce début d'année, nous avons appris que le groupe privé AESIO se retirait du projet. C'est une première bataille de gagnée.

Cependant, **nous continuerons à nous mobiliser pour défendre les services publics, les droits des travailleurs et garantir des soins de qualité pour nos aînés !** Des financements publics doivent être mis sur la table afin de porter un projet qui réponde à la fois aux besoins de la population et à nos revendications.

Patricia BENEZIT

Les retraités continuent à se mobiliser

Le 3 décembre était la 3ème journée nationale de mobilisation des retraités de l'année 2024. Avec nos organisations syndicales, nous nous sommes rassemblés au Puy **pour réclamer l'augmentation de nos pensions de retraite.** Pour rappel, notre perte de pouvoir d'achat depuis 2017 s'élève à plus de 10 % !

Le gouvernement Barnier, dans la continuité des gouvernements depuis l'arrivée de Macron, essaie de faire passer les retraités pour des nantis. Il a décidé de nous faire payer une partie de la dette, refusant d'augmenter, le 1er janvier, les pensions à hauteur de l'inflation comme l'y oblige les articles L161-23-1 et 161-25 du code de la sécurité sociale. Il nous proposait 0,8 % au 1er janvier et 0,8 % au 1er juillet à la place des 2,2 % correspondant à l'évolution des prix à la consommation.

Sur les 17 millions de retraités, la moitié a une pension inférieure au SMIC, 31 % survivent avec moins de 1000 € dont 11 % sont en situation de misère avec une pension moyenne de 790 €. **Dans notre département un grand nombre de retraités doit revoir son mode de consommation avec une pension moyenne inférieure au SMIC.**

Dans le même temps, le gouvernement continue les cadeaux aux plus riches. Il refuse d'augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises et les 24 300 foyers fiscaux qui ont un revenu supérieur à 50 000 € vont voir leur taux d'imposition passer à 20 % en place des 41 % qu'il devrait être.

On ne peut qu'être révolté face à cette réalité !

Depuis le 3 décembre le gouvernement a été censuré, nous sommes augmentés de 2,2 % au 1er janvier, dans le respect du code de la sécu, mais rien n'est gagné, nous restons une cible pour le patronat et le gouvernement. Rien de bon ne nous attend : suppression de l'abattement des 10 % sur nos impôts, hausse du taux de CSG... ils ne manqueront pas d'idées pour nous faire payer leur politique désastreuse. Une prochaine journée de mobilisation des retraités est prévue deuxième quinzaine de mars 2025, préparons-nous y dès aujourd'hui.

Nous voulons pouvoir vivre décemment de nos pensions chèrement gagnées au fil de notre carrière. Nous voulons pouvoir nous soigner et des services publics de qualité dans tous les territoires.

Sabine BOUQUET

Gare de Retournac : mobilisation victorieuse de la CGT Cheminots et des usagers

2 ans après la première menace et après trois mois de rassemblements impulsés par la CGT Cheminots Haute-Loire avec la participation des usagers, des citoyens, des syndiqués de diverses entreprises ainsi que des élus du territoire, la mobilisation a été un véritable succès !

Face au projet de suppression de 2 postes d'agents de Circulation en gare de Retournac empêchant la possibilité d'intervenir sur les voies en cas de problème et notamment sur la capacité d'opérer des croisements de trains en gare, **c'est bien les mobilisations continues, la médiatisation ainsi que les 1500 signatures collectées qui ont fait bouger les lignes.** La direction SNCF a été contrainte pour la deuxième fois de retirer son projet qui allait dégrader le service public et augmenter les coûts. La satisfaction est unanime mais tout le monde manifeste de la vigilance.

Le samedi 25 janvier 2025, Mr Laurent Wauquiez s'est déplacé en gare de Retournac et a assuré « défendre la gare et plus globalement la ligne ». La mise en concurrence des lignes TER est un véritable problème qui ne sera pas sans conséquences, la preuve étant pour être compétitif il faut réduire la masse salariale, nos agents retournacois ayant, à nouveau, évité les frais de justesse.

La direction SNCF suit les directives que la Région lui impose et rien n'est fait au hasard. Au quotidien, les cheminots des différents services travaillent ensemble en complémentarité pour garantir un service public de qualité et une production efficace. Mais ils s'acharnent à détruire ces repères qui visent à éclater l'entreprise elle-même et dont le seul objectif est la mise en concurrence des lignes au plus offrant. Comme par exemple la ligne le Puy en Velay/St Étienne qui sera encore gérée par SNCF jusqu'en 2033 et la ligne le Puy en Velay/Clermont-Ferrand qui basculera à la concurrence en fin 2028. Que feront alors les agents d'une même gare divisés sous deux entreprises différentes ? Comment pourrait-il y avoir une décarbonisation des mobilités et le développement d'une présence humaine dans les gares alors que leur objectif est d'être le plus compétitif en supprimant des moyens humains et matériels et en investissant qu'en fonction du trafic des différentes gares ? Comment un usager pourra avoir un voyage serein en ayant diverses entreprises qui vont gérer son trajet de manière différente ? Nous savons que d'autres projets néfastes vont arriver mais nous irons bon train pour continuer de préserver un service utile à tous !

Même si la direction SNCF parfois déraille, le syndicat CGT Cheminots Haute-Loire Loire et leurs sympathisants, eux restent sur la bonne voie et sont fiers de leur réussite !

Floriane CASSOUX

A notre camarade...
Le 24 décembre 2024 la fédération CGT cheminots et les cheminots ont dit au revoir à un camarade exemplaire. Bruno Rejony était un homme engagé et déterminé, un de ceux qui ne reculent pas et qui inspirent.
Bruno n'a jamais cessé de se battre et de transmettre son savoir. Après de courageux combats, la paix l'a emporté. Sa mémoire restera dans nos cœurs.

Les aides à domicile exigent reconnaissance salariale et de meilleures conditions de travail

A l'heure où les politiques s'engagent en faveur de l'autonomie et du bien vieillir à la maison, **les aides à domicile crient leur colère, et alertent avant de descendre dans la rue.**

Environ 1300 salariés exercent dans le secteur de l'aide et du maintien à domicile en Haute-Loire. En milieu associatif, c'est l'un des secteurs qui emploie le plus, mais qui n'arrive pas à recruter. Un salariat à prédominance féminine composé de près de 97 % de femmes, dont 27 % ont plus de 55 ans et 89 % d'entre elles subissent des contrats à temps partiel imposés. Le salaire brut moyen est de 972 € pour un équivalent temps plein avec 16 ans d'ancienneté. Sans oublier que 45 % des salariées travaillent le dimanche et les jours fériés. Toutes ses concessions sans aucune reconnaissance.

Le syndicat CGT des Organismes Sociaux de la Haute-Loire a tenu une conférence de presse lundi 27 janvier 2025 dans le but d'alerter les instances gouvernementales et localement le conseil départemental **pour réclamer de meilleures conditions de travail**, car celles-ci ne cessent de se dégrader, **la reconnaissance des métiers du maintien et de l'aide à domicile** mais également **des salaires décents**.

Céline LIOUTAUD

Congrès du Syndicat CGT Santé des Établissements Publics de Haute-Loire : une nouvelle étape dans la lutte pour les droits des salariés

Vendredi 24 novembre 2024, le syndicat CGT Santé des Établissements Publics de Haute-Loire a tenu son congrès au Centre Marcel Paul à Brives-Charensac, réunissant près de quarante syndiqués.
Ce moment important dans la vie de notre organisation a été l'occasion de poser les bases de l'action syndicale pour les années à venir, à travers des débats et des échanges constructifs.

Les débats ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les personnels dans les établissements publics de santé (hôpitaux et EHPAD), conséquences directes des politiques d'austérité menées ces dernières années : manque de moyens humains et matériels, conditions de travail dégradées, précarisation de l'emploi et faiblesse des salaires. Les pratiques managériales parfois violentes et le non-respect des droits des salariés ont également été dénoncés. Face à ce constat, il est nécessaire de renforcer notre organisation pour gagner sur nos revendications.

Le congrès a également été l'occasion de valider le rapport d'activité, le document d'orientation et le rapport financier, qui serviront à définir notre action pour le mandat à venir. Deux axes ont été retenus : la syndicalisation et la vie syndicale.

C'est en renforçant notre syndicat, par une augmentation du nombre d'adhérents, que nous pourrons créer le rapport de force nécessaire. De plus, nous souhaitons améliorer et développer nos modes de communication afin de mobiliser davantage, aussi bien les salariés que nos syndiqués.

Les revendications, qu'elles soient nationales, locales, fédérales ou interprofessionnelles, ont également nourris nos échanges.

Nous restons déterminés à défendre les droits des salariés et à porter leurs revendications.

Enfin, ce congrès a permis l'élection d'une nouvelle commission exécutive (CE) de 29 membres, et d'une commission financière de contrôle composée de trois membres. Amandine Rabeyrin a été élue secrétaire du syndicat, et Patricia Gimbert secrétaire à la politique financière.
La nouvelle équipe s'engage à mettre en œuvre les orientations définies lors du congrès et à relever les défis qui se présentent. **Notre priorité : être force de propositions et créer le rapport de force nécessaire pour faire aboutir nos revendications.**

Patricia BENEZIT

A la mémoire de Christian Fouillit

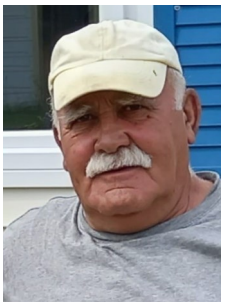

Christian nous a quittés le 21 décembre, à 68 ans, après une brutale et terrible maladie.

Né dans la commune de St Pal de Senouire près d'Allègre, ce fils d'agriculteur commence sa carrière à l'usine Brandt à Vénissieux. Après sa rencontre avec Annie, qui deviendra son épouse, il rejoint l'entreprise textile Elastelle, sur les hauteurs du Puy, en 1976.
Là, il adhère au syndicat et participe activement aux actions contre les licenciements, notamment l'occupation pendant 8 mois de l'usine en 1981/1982. Il devient ensuite élu du personnel pendant 25 ans et enfin délégué syndical CGT de l'usine Fontanille. Il prendra une part importante aux mobilisations contre la fermeture de cette entreprise en 2012, avant qu'elle ne devienne une coopérative ouvrière.

Licencié, il finit sa carrière comme électricien à l'EHPAD de Coubon avant de prendre sa retraite dans son village de Dempeyre. Il était l'un des animateurs particulièrement apprécié de la vie locale.

Pendant 40 ans Christian a été un syndicaliste actif et jusqu'à la fin de sa vie adhérent. Gentil avec ses collègues, ferme dans ses convictions, il était, pour son syndicat professionnel du cuir et du textile, toujours présent et disponible, un camarade que personne n'oubliera et sur lequel on a toujours pu compter.

A Annie, elle aussi militante retraitée, nous assurons de toute notre sympathie.

Congés payés en cas d'arrêt maladie : comment faire valoir ses droits ?

Quand on parle de luttes gagnantes, on pense aux acquis arrachés par les grèves et les mobilisations. Si cet aspect en est effectivement une composante importante, la lutte se mène également sur d'autres terrains, parfois moins médiatiques.

La CGT mène également de véritables batailles juridiques pour faire respecter les droits des salariés, et même en gagner de nouveaux.

Le 17 juillet 2023, la CGT, Solidaires et FO ont obtenu la condamnation de l'État français par la Cour d'Appel de Versailles à indemniser les trois organisations syndicales car le droit français n'est pas conforme au principe issu de la directive européenne selon lequel **les arrêts maladie ne peuvent pas être considérés comme des temps de repos**.

Des avancées concrètes pour l'ensemble des salariés

L'application du droit européen ouvre de nouveaux droits pour les salariés :

- ☑ les arrêts maladie n'ont désormais plus d'impact sur le calcul des droits à congés payés, quelle qu'en soit l'origine ;
- ☑ les salariés peuvent désormais prétendre à leurs droits à congés payés sur toute la période de suspension de contrat pour maladie professionnelle ou accident du travail, et non plus seulement un an ;
- ☑ si un salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés payés annuels au cours de l'année de référence en raison de l'exercice de son droit au congé parental, les congés payés acquis à la date du début du congé parental doivent être reportés après la date de reprise du travail ;
- ☑ le point de départ du délai de prescription du droit à congés payés est désormais conditionné au fait, pour l'employeur, d'avoir accompli les diligences qui lui incombent légalement pour assurer au salarié la possibilité d'exercer effectivement son droit à congé.

Un pied dans la porte

Il aura fallu sept années de contentieux pour obtenir la condamnation de l'État français sur la question des congés payés et un revirement de la Cour de Cassation, mais elles auront fini par payer.
Au-delà de la responsabilité que nous avons de faire vivre ces jurisprudences en permettant aux travailleurs de faire valoir leurs droits, nous pouvons nous interroger sur les conséquences de ces décisions dans d'autres domaines, par exemple sur la question des barèmes Macron.
L'espoir est permis, et surtout la lutte doit continuer dans les Conseils de Prud'hommes.

Pierre MARSEIN

SOLIDAIRES

U.D. CGT - 4 Rue de la Passerelle
43000 Le Puy-en-Velay
Directrice de Publication : Saloua EL AAZZOUZI
CPPAP n° 0625 S 06512
Imprimé par nos soins

DEPOSE LE 20/02/2025

LE PUY EN VELAY PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

www.cgt43.fr

Des NAO gagnantes !

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) viennent de s'achever chez Coveris Flexibles Loire - Haute-Loire, l'un des leaders européens de l'emballage souple. Dans ce groupe de textile plastique, des réorganisations récentes ont entrainé des suppressions de postes et une intensification d'un travail en 3X8 déjà pénible. Les accidents du travail ont augmenté de plus de 50% sur 2024 ! Dans l'unité, les organisations syndicales CGT, CFDT, FO ont revendiqué une amélioration des conditions de travail. **Grâce à la mobilisation et à la grève lors des NAO les délégués CGT, CFDT, FO arrachent 40 euros brut minimum de plus pour tous** à une direction inflexible qui n'en proposait que 18.
Bravo à l'ensemble de l'équipe syndicale et aux salariés qui se sont mobilisés, vive la lutte !

Les NAO chez Deville, entreprise de métallurgie, se sont conclues sur **une augmentation générale de 2.2 % avec un talon de 60 euros. Bravo à eux pour cette belle victoire.**